

Le 23 février 2022

Communiqué de presse

Grippe aviaire : les mêmes erreurs produisent les mêmes crises

La Confédération paysanne et le Modéf viennent de prendre connaissance des conclusions d'une réunion entre le ministère de l'Agriculture et les interprofessions organisée le 18 février dernier et à laquelle nous n'étions pas conviés. Ces conclusions sur la crise actuelle d'influenza aviaire confirment ce que la Confédération paysanne et le Modéf dénoncent depuis 5 ans.

Au cours de cette réunion, de nombreux points critiques, que nous n'avons cessés de pointer, ont été relevés :

- La claustration n'a pas permis de limiter l'introduction du virus d'influenza aviaire. Le contact indirect avec l'environnement contaminé est avéré.
- Un niveau de densité des ateliers de volailles (et en particulier de palmipèdes) tellement important qu'il rendra la diffusion incontrôlable.
- Une diffusion avérée liée aux flux (canards prêts à gaver (PAG), matériel, multi-sites).
- Constat que la biosécurité ne permet pas non plus de limiter suffisamment la diffusion.
- Les contrôles avant mouvement des PAG n'ont pas été assez efficaces.
- L'hypothèse de la diffusion aéroportée entre élevages claustrés est de nouveau mise sur le devant de la scène (diffusion en taches d'huile), comme le rôle de l'équarrissage et des opérations de dépeuplement.
- Une interconnexion entre les zones et les départements ne permettent pas de contenir la diffusion sur des zones géographiques restreintes.

Avec probablement plus de 4,5 millions d'animaux abattus en 2021-2022, c'est-à-dire un million de plus que l'année dernière, et en claustrant les volailles, c'est la crise de trop. Le ras-le-bol des éleveurs et éleveuses est à son comble.

Pour la prochaine saison va-t-on continuer à donner les clés du camion aux chauffards qui avec leur feuille de route nous ont conduit dans le mur ?

La Confédération paysanne et le Modéf demandent un moratoire sur les conditions de reprises de la production. Avant tout redémarrage, il faut agir sur les densités d'élevage, les flux de transports d'animaux et d'humains et mettre enfin en place des analyses de risques par exploitation. C'est à l'Etat de reprendre en main la gestion de la grippe aviaire. L'élevage paysan est la solution ; le plein-air l'avenir.

Contacts presse :

Nicolas Girod, porte-parole national de la Confédération paysanne 06 07 55 29 09

Denis Perreau, secrétaire national de la Confédération paysanne : 06 88 80 75 48

Sylvie Colas, porte-parole de la Confédération paysanne du Gers : 06 70 31 90 71

Mélanie Martin, Présidente du Modéf des Landes : 06 89 40 91 00

Christophe Mesplède, vice-président du Modéf des Landes : 06 09 92 15 09

Julien Mora, représentant du Modéf des Landes : 06 47 99 60 94